

Ottawa River Power Corporation a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1^{er} mai 2024

La requête vise également à établir de nouveaux tarifs temporaires pour éliminer les comptes de report et d'écart réglementaires (y compris les rajustements importants) et établir un nouveau compte. La requête comprend un remboursement aux clients du rajustement global perçu en trop.

Si la requête est approuvée telle quelle, un client résidentiel type et un client de services généraux type d'Ottawa River Power Corporation constateraient les changements suivants dans l'incidence totale sur leur facture. Ces changements ne tiennent pas compte des taxes applicables ni de la remise de l'Ontario pour l'électricité :

Client résidentiel (750 kWh)	-0,75 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	-2,61 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

La requête vise également à établir de nouveaux tarifs temporaires pour éliminer les comptes de report et d'écart réglementaires (y compris les rajustements importants) et établir un nouveau compte.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0047** pour :

- Examiner la demande
- Présenter une demande pour devenir un intervenant
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **18 décembre 2023** pour :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite)
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
☎/ATS: 1 877-632-2727
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
🌐 oeb.ca/notice-fr

Enbridge Gas Inc.
☎ 1-877-362-7434
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
🌐 <https://www.enbridge>

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la
Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario